

- [Modifier](#)
- [Insérer](#)
- [Enlever](#)

Article 17quater – MEDECIN SPECIALISTE A L'EXCEPTION DU MEDECIN SPECIALISTE EN RADIODIAGNOSTIC - ECHOGRAPHIES

dans le texte néerlandais le mot « geneesheer » est à chaque fois remplacé par le mot « arts » ;
dans le texte néerlandais le mot « geneesheren » est à chaque fois remplacé par le mot « artsen » ;
3° dans le texte néerlandais les mots « geneesheer specialist » et « geneesheer-specialist » sont à chaque fois remplacés par le mot « arts-specialist » ;

§ 1. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste (B) à l'exception du médecin spécialiste en radiodiagnostic (R):

~~Echographie bidimensionnelle~~ **A. Échographies bidimensionnelles**

1. ~~Echographie~~ **Échographies** en dehors de la surveillance de la grossesse. "

...

"3. ~~Echographie~~ **Échographies** de l'abdomen et/ou du petit bassin dans le cadre de la surveillance d'une même grossesse"

...

B. Élastographies

469976 469980 Élastographie du foie N 30

La prestation 469976-469980 peut uniquement être attestée dans les cas suivants :

- hépatite B active prouvée et traitée par un médicament antiviral;
- hépatite C active prouvée et traitée par un médicament antiviral;
- pour le suivi d'une fibrose hépatique connue après traitement d'une hépatite C par un médicament antiviral;
- pour l'évaluation d'une fibrose hépatique chez les enfants de moins de 16 ans.

469991 470002 Échographie du foie et/ou de la vésicule biliaire et/ou des voies biliaires, complétée par une élastographie du foie N 70

La prestation 469991-470002 peut uniquement être attestée dans les cas suivants :

- hépatite B active prouvée et traitée par un médicament antiviral;
- hépatite C active prouvée et traitée par un médicament antiviral;
- pour le suivi d'une fibrose hépatique connue après traitement d'une hépatite C par un médicament antiviral;
- pour l'évaluation d'une fibrose hépatique chez les enfants de moins de 16 ans.

Par année civile, seules deux des prestations 461974-461985, 461996-462000, 469976-469980, 469991-470002 peuvent être facturées au total. "

...

"§ 3. Les médecins agréés pour une spécialité autre que le radiodiagnostic sont autorisés, pour les malades qu'ils soignent dans le cadre de leur spécialité, à porter en compte uniquement les prestations du § 1^{er} pour lesquelles les honoraires sont fixés en prenant comme base des valeurs relatives égales à 100 % des valeurs inscrites dans la nomenclature pour autant qu'ils n'en confient pas l'exécution à d'autres."

"Les **échographies** prestations suivantes peuvent être attestées :"

...

~~"4° par le médecin spécialiste en gastro-entérologie : 469416-469420, 469431-469442, 469453-469464, 469556-469560, 469571-469582, 469615-469626, 469173-469184;"~~

"4° par le médecin spécialiste en gastro-entérologie : 469416-469420, 469976-469980, 469991-470002, 469431-469442, 469453-469464, 469556-469560, 469571-469582, 469615-469626, 469173-469184;"

...

~~"10° par le médecin spécialiste en médecine interne : 469210-469221, 469232-469243, 469350-469361, 469372-469383, 469416-469420, 469431-469442, 469453-469464, 469475-469486, 469490-469501, 469534-469545, 469556-469560, 469173-469184, 469711-469722, 469733-469744, 469755-469766, 469770-469781, 469814-469825, 469630-469641, 469652-469663;"~~

"10° par le médecin spécialiste en médecine interne : 469210-469221, 469232-469243, 469350-469361, 469372-469383, 469416-469420, 469976-469980, 469991-470002, 469431-469442, 469453-469464, 469475-469486, 469490-469501, 469534-469545, 469556-469560, 469173-469184, 469711-469722, 469733-469744, 469755-469766, 469770-469781, 469814-469825, 469630-469641, 469652-469663;"

...

~~"14° par le médecin spécialiste en pédiatrie : 469313-469324, 469416-469420, 469453-469464, 469534-469545, 469556-469560, 469173-469184, 469755-469766, 469792-469803, 469814-469825, 469630-469641, 469652-469663, 469836-469840, 469674-469685, 469700, 469873-469884, 469954-469965"~~

"14° par le médecin spécialiste en pédiatrie : 469313-469324, 469416-469420, 469976-469980, 469991-470002, 469453-469464, 469534-469545, 469556-469560, 469173-469184, 469755-469766, 469792-469803, 469814-469825, 469630-469641, 469652-469663, 469836-469840, 469674-469685, 469700, 469873-469884, 469954-469965 ;"